

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du mardi 13 août 2024 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

Absente : Lucie Bourgault

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-08-01

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 juillet 2024
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. Débats :
 - 5.1 Festival Fleurdelisé – Demande de résolution validant le projet de création du Centre d'arts des Hauts-Pays dans l'église
 - 5.2 Prolongation de l'entente de vitalisation du FRR – volet 4
 - 5.3 Travaux municipaux
 - 5.4 Télus
 - 5.5 Assainissement des eaux usées et eau potable
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

2024-08-02

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 juillet 2024.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 58 253,14 \$ réparties comme suit : taxes municipales 54 220,92 \$; enregistrement de chiens 120,00 \$; location de salle 900,00 \$; vente de timbres 117,65 \$; permis 140,00 \$; marcheurs 80,00 \$; sinistre paratonnerre 2 674,57 \$. Le solde à la caisse populaire est de 337 821,36 \$

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 31 juillet 2024

Le solde au relevé de compte en date du 31 juillet 2024	311 467,95 \$
Plus dépôt en circulation	4 456,50 \$
Moins chèques en circulation	1 885,25 \$
	Total 314 039,20 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	314 161,54 \$
Frais de banque / frais spc	21,60 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	16,25 \$
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	40,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-122,34 \$
Solde au grand-livre après ajustements	314 039,20 \$

2024-08-03 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 31 juillet 2024.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 19 339,15 \$	Comptes payés : 1 278,21 \$
Remise fédérale : 2 592,30 \$	Remise provinciale : 7 668,00 \$

2024-08-04 Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 13 août 2024, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 49 296,01 \$, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 13 août 2024

Julie Bélanger, sec. -trésorière

5. DÉBATS

5.1 FESTIVAL FLEURDELISE – DEMANDE DE RESOLUTION VALIDANT LE PROJET DE CREATION DU CENTRE D'ARTS DES HAUTS-PAYS DANS L'EGLISE

2024-08-05 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Réjean Morneau et résolu à la majorité des membres présents de refuser la demande du Festival Fleurdelisé demandant une résolution validant le Projet de création du Centre d'arts des Hauts-Pays dans l'église, projet présenté à la MRC de L'Islet dans le cadre du Fonds de vitalisation.

5.2 PROLONGATION DE L'ENTENTE DE VITALISATION DU FRR – VOLET 4

ATTENDU QU' une entente de vitalisation a été signée le 18 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE la MINISTRE, a obtenu l'autorisation de modifier les dates pour engager et pour dépenser la totalité des sommes reçues ;

2024-08-06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Réjean Morneau et résolu unanimement de modifier l'entente de vitalisation signée le 18 janvier 2021 afin de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 pour engager la totalité des sommes reçues et jusqu'au 31 décembre 2027 pour les dépenser. Que monsieur Alphé St-Pierre, maire et/ou madame Julie Bélanger, directrice générale, soit autorisée à signer tout document relatif à l'entente de vitalisation.

5.3 TRAVAUX MUNICIPAUX

Toiture de l'église

Monsieur St-Pierre mentionne que des travaux sont nécessaires à la toiture de l'église dans les plus brefs délais : la toiture coule au niveau de la sacristie et la noue lève d'un côté.

2024-08-07

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement d'autoriser un mandat au service d'ingénierie de la FQM pour des plans et devis, et appels d'offres pour réparation de la toiture de l'église. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Inspection des ponts

Le ministère des Transports est passé faire quelques correctifs au niveau des ponts au rang St-Camille et au rang Taché Ouest. Les travaux majeurs seront effectués à l'été 2025.

TECQ

En attente des plans et devis pour le traitement de surface dans le rang St-Camille et le rang Taché Ouest. En attendant, quelques trous à boucher et correctifs pourront être effectués.

5.4 TÉLUS

Monsieur St-Pierre précise que les démarches en vue de l'implantation d'une tour cellulaire par Télus sont commencées. Télus a ciblé, selon certaines expertises, des sites potentiels offrant la meilleure couverture sur le territoire. Deux propriétaires ont été approché et ont donné leur consentement à l'installation d'une tour sur leur propriété. Le processus suit son cours.

5.5 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE

PUITS #2

La directrice générale fait un suivi quant au puits # 2 concernant le désir par le conseil municipal de le faire expertiser davantage. Après demande d'informations auprès des ingénieurs au dossier, on mentionne que le puits # 2 avait été abandonné au niveau du projet car les résultats d'analyse de l'eau n'étaient pas concluants : d'une dureté énorme (ce qui rajouterait une étape à la filière de traitement) et présence de manganèse. Les résultats de l'analyse du puits # 4 étaient meilleurs en qualité et en quantité.

DEMANDE DE PRIX ET ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM en lien avec la demande de prix pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site (Phase 1) et d'une étude écologique pour les terrains visés par le projet d'alimentation et de distribution de l'eau, de collecte et d'assainissement des eaux usées de la municipalité;

ATTENDU QUE ces études sont requises pour que les consultants mandatés sur le dossier valident la faisabilité de l'implantation des ouvrages, et éventuellement pour le processus d'autorisation environnementale du projet;

ATTENDU QU' la réalisation de ces études est souhaitée dès que possible afin de favoriser l'avancement du dossier;

ATTENDU QUE les coûts de ces études constituent des frais admissibles à l'aide financière du projet, qui a été présélectionné au sous-volet 1.1 du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023;

ATTENDU QUE cinq (5) firmes ont été contactées pour la demande de prix;

ATTENDU QUE quatre (4) propositions de services ont été reçues par courriel, lesquelles contenaient les informations et documents demandés dans la demande de prix.

2024-08-08

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucien Pelletier et résolu à l'unanimité d'adjuger à « Nvira Environnement Inc. » le contrat n° SF-2024-01 de services professionnels pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site (Phase 1) et d'une étude écologique pour les terrains visés par le projet d'alimentation et de distribution de l'eau, de collecte et d'assainissement des eaux usées de la municipalité, au montant de 15 636.60 \$ taxes incluses.

SUIVI - PLAINTÉ À L'ENVIRONNEMENT POUR REJETS D'EAUX USEES AUX FOSSÉS.

En suivi à la plainte à l'environnement pour les rejets d'eau usées aux fossés, voici les actions proposées par Mme Laurence Bouchard, ingénieure en traitement des eaux à la direction de l'ingénierie et infrastructure à la FQM, qui seront entreprises à court terme par la municipalité :

- 1) Tournée d'inspection des fossés par l'inspecteur municipal, constats visuels et identification des zones à cibler en priorité (mention pour les fossés en arrière-lot);
- 2) Mandat de nettoyage des fossés visés par camion vacuum pour adresser les nuisances/odeurs;
- 3) Au courant des prochaines semaines, une communication sera transmise aux citoyens concernant l'avancement du projet municipal en eau potable et eaux usées : rappel des objectifs du projet, échéancier, étapes à venir, etc.

2024-08-09

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter les actions proposées par Mme Laurence Bouchard, ingénieure en traitement des eaux à la direction de l'ingénierie et infrastructure à la FQM, qui seront entreprises à court terme par la municipalité en suivi à la plainte à l'environnement pour les rejets d'eau usées aux fossés.

SOUTIEN FINANCIER – Q2R22

En attente d'une réponse du MAMH quant à une réglementation ou autorisation permettant aux municipalités de soutenir financièrement (prêt à échelonner sur le compte de taxes sur x années) les contribuables désirant se conformer à la réglementation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2R22).

6. CORRESPONDANCE

2024-08-10 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement de prendre acte, après ajout, du bordereau de correspondance numéro 08-2024 en date du 13 août 2024.

Clément Caron – Service de Recherche et Sauvetage Tourville

2024-08-11 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Félicité donne son appui au Service de Recherche et Sauvetage Tourville ; services de recherche en forêt, sauvetage avec corde (non verticale), sauvetage en espace clos, sauvetage sur plan d'eau (non en eau vive), désincarcération de machinerie et transport d'évacuation.

Service Canada – Appel de propositions – Programme Nouveaux Horizons

2024-08-12 Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement de présenter une demande dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) 2024-2025. Que monsieur Alphé St-Pierre, maire et/ou madame Julie Bélanger, directrice générale, soit autorisée à signer tout document relatif à la présente demande.

MRC de L'Islet – Partage croissance point TVQ

2024-08-13 Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement que soit expédiée une lettre au député provincial de la Côte-du-Sud, monsieur Mathieu Rivest ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest concernant le partage équitable de la valeur de la croissance de la TVQ 2025-2028.

Ville de La Pocatière - Fermeture définitive de la piscine du Cégep de La Pocatière

ATTENDU QUE la piscine du Cégep de La Pocatière (la Piscine), construite en 1961, nécessite des travaux de réfection majeurs à cause de sa vétusté;

ATTENDU QUE pour cette même raison, la fermeture provisoire de la piscine a été décrétée au printemps 2023, et que celle-ci est fermée depuis;

ATTENDU QU' le Cégep de La Pocatière (le Cégep) a déposé une première demande d'aide financière au ministère de l'Enseignement supérieur (le ministre) en 2021 en vue de financer la réfection de la Piscine (le Projet);

ATTENDU QUE le Cégep a obtenu une aide financière de 4,3 millions de dollars dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires d'enseignement supérieur afin de financer le Projet, mais que le Ministère a attendu 21 mois avant de confirmer un financement de 1,5 millions de dollars en mars 2023;

- ATTENDU QUE dans une lettre datée du 12 juillet, le Ministère a rejeté la demande de bonification financière déposée par le Cégep afin de combler les quelques 5 millions manquants;
- ATTENDU QU' en raison de ce refus, la directrice générale du Cégep, M^{me} Marie-Claude Deschênes, a annoncé qu'elle recommandera formellement au conseil d'administration de procéder à la fermeture définitive de la Piscine;
- ATTENDU QUE depuis les estimations initiales, datées de 2021, la facture du chantier, qui se chiffre maintenant à près de 12 millions de dollars, a doublé en raison de la découverte de contraintes techniques initialement inconnues, mais également en raison du contexte inflationniste qui aurait pu être évité, n'eut été de la lenteur et de l'inefficacité du Ministère dans le traitement des demandes de subvention;
- ATTENDU QUE l'incurie du Ministère dans la gestion du dossier de la piscine du Cégep de La Pocatière est telle que le 23 mai dernier, la vérificatrice générale du Québec en a élevé le cas en symbole de son inefficacité dans la planification et de sa lenteur dans la gestion, soulignant que ce cas démontrait la nécessité d'une refonte en profondeur du processus d'Attribution de fonds pour la gestion des infrastructures des cégeps ainsi que la nécessité de corriger le sous-financement chronique de l'entretien de ces infrastructures;
- ATTENDU QUE les fonds prévus dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) sont très largement insuffisants considérant la vétusté avancée et généralisée des infrastructures scolaires et municipales du Québec et le nombre très important d'organisations invitées à déposer des demandes de projets, dont l'ensemble des municipalités, organismes, établissements scolaires et coopératives du Québec;
- ATTENDU QU' il relève de la saine gestion des finances publiques que le gouvernement du Québec investisse d'abord sur les infrastructures en décrépitudes desquelles elle est responsable avant de financer la construction de nouvelles infrastructures;
- ATTENDU QUE le manque absolu de transparence quant aux critères retenus pour l'analyse des projets dans le cadre du PAFIRSPA et considérant l'asymétrie marquée entre les bénéficiaires des subventions, que Montréal, à elle seule, a reçu 18% de l'enveloppe, alors que les seize autres régions du Québec ont dû se partager les 82% restants;
- ATTENDU QUE le Cégep a déjà investi plus de 800 000 \$ dans le cadre de ce Projet, que les plans et devis ont déjà été dressés, et que le laboratoire situé sous la piscine a été vidé en anticipation des travaux;
- ATTENDU QUE jusqu'en mars dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur, M^{me} Pascale Déry, et les fonctionnaires de ce Ministère ont toujours affirmé que le dossier était prioritaire, mais que la lettre de rejet de la demande de bonification de la subvention ne fait même pas état des raisons motivant le refus;
- ATTENDU QUE la Coalition Avenir Québec (la CAQ) invoque « ne pas disposer [...] de la marge de manœuvre nécessaire pour

éponger l'augmentation des coûts », alors que 7 millions de dollars ont récemment été dilapidés pour la venue des Kings de Los Angeles à Québec.;

ATTENDU QUE la CAQ demande au milieu de voir à la récolte des 5 millions manquant, alors que l'éducation est une compétence provinciale, et La Ville de La Pocatière (la Ville) vient d'octroyer 100 000 \$ pour contribuer au financement du Projet, en plus des divers investissements réalisés au courant des treize dernières années en lien avec l'entretien et le maintien des opérations de la Piscine, qui se chiffrent à 319 300 \$;

ATTENDU QUE les attentes de la CAQ à l'égard de la contribution du milieu sont démesurées considérant la faible densité de la population de notre territoire et que dans ce contexte, la réelle contribution attendue du milieu doit être clarifiée;

ATTENDU QUE la piscine du Cégep de La Pocatière est la seule piscine intérieure située entre Montmagny et Rivière-du-Loup, villes distantes de 130 kilomètres, que la nécessité de parcourir d'importantes distances pour obtenir l'enseignement des bases de la natation et la formation des sauveteurs risque de décourager de nombreux citoyens et de nombreux candidats-sauveteurs des MRC du Kamouraska et de L'Islet, et que cet état de fait doit être considéré comme un enjeux de sécurité publique à part entière;

2024-08-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu à l'unanimité de demander au ministère de l'Enseignement supérieur d'assumer sa responsabilité quant au maintien de l'ouverture de la piscine du Cégep de La Pocatière, qui est une infrastructure indispensable et unique entre Montmagny et Rivière-du-Loup, villes distantes de 130 kilomètres, et de collaborer de manière proactive à l'identification d'une solution réaliste pour la recherche du financement manquant, solution dont elle devra nécessairement constituer le pilier central et de transmettre la présente résolution à M^{me} Pascale Déry, ministre de l'enseignement supérieur, à M. Mathieu Rivest, député dans Côte-du-Sud à l'Assemblée nationale, à M. Jacques Demers, président de la FQM, à M. Martin Damphousse, président de l'UMQ, à M^{me} Marie-Claude Deschênes, directrice générale du Cégep de La Pocatière, et aux municipalités des MRC de L'Islet et du Kamouraska.

Samuel St-Pierre - Projets

Projets de développement culturel et de loisirs. Une rencontre de travail aura lieu pour les membres du conseil pour discuter desdits projets présentés.

Projets Terra-Terre – Suivi compostage domestique

2024-08-15

Il est proposé par Réjean Morneau, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement d'offrir une carte cadeau au montant de 250 \$ au gagnant du concours, organisé par une agente de projet de l'organisme Terra Terre, Solutions écologiques pour soutenir les municipalités dans leurs efforts pour réduire la quantité de matières acheminées à l'enfouissement.

Demande d'aide financière dans le programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA)

2024-08-16

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Yves Pellerin et résolu unanimement d'autoriser une demande d'aide financière dans le programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA). Que monsieur Alphé St-Pierre, maire et/ou madame Julie Bélanger, directrice générale, soit autorisée à signer tout document relatif à la présente demande d'aide financière.

7. VARIA

7.1 Comité MADA :

À la suite de la relance du dossier MADA, les personnes suivantes sont intéressées à s'impliquer :

Guylaine Chouinard, élue responsable du dossier

Normande Bois

Ginette Bernier

Johanne St-Pierre

Ghislaine Dubé, à confirmer

Comité Ad hoc : Création du comité Ad hoc - aucun élu intéressé à s'impliquer dans le comité Ad hoc pour le moment.

7.2 Sculpture

La sculpture « Frisson » sera déplacée au garage municipal pour réparation par monsieur Clermont Gagnon, sculpteur.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

2024-08-17

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que la réunion soit levée à 21h14.

Maire

Secrétaire-trésorière